



arreter pension alimentaire enfant majeur

Par **mc37000**, le **03/06/2010** à **18:58**

Bonjour, Mon mari paie une pension alimentaire directement à sa fille qui habite en concubinage et(soit disant prépare un BTS secrétariat) IL ne l' a pas vu depuis 3 ans et elle refuse de le prendre au téléphone.Elle lui en veut d'avoir quitté sa mère. Nous savons par les 2 autres enfants 1 majeur et autonome et l'autre 18 ans dont une pension est versée à son ex.que sa fille est en alternance qu'elle touche environ 1000 net + 300 euros pour un travail le soir dont elle a un CDI.(Nous ignorons si elle a réussi sa 1ère année de BTS auquel cas elle serait en 2ème année.Elle sera embauchée par son employeur qui la forme actuellement. Ma question : Du fait qu'il n'a aucun contact avec elle, qu'il ne connaît pas sa situation (sauf par personne interposée) peut-il exiger des justificatifs pour voir s'il continue à lui verser la pension ou peut arrêter tout simplement ou doit il faire la demande au juge.
Merci de votre réponse

Par **Cabinet SAYAGH**, le **07/06/2010** à **18:09**

un courrier recommandé demandant les justificatifs d'étude (certificat de scolarité), et ensuite, saisine du JAF